Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 035-213501257-20260924-2026_93-DE

COMMUNE DE LA GUERCHE DE BRETAGNE

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

N° 2026 - 93

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	**27**
Quorum :	**14**
Présents :	**18**
Représentés :	**07**
Votants :	**25**

Date de la convocation : 16 septembre 2026 | **Date de l'affichage :** 16 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de La Guerche-de-Bretagne, sous la présidence de Monsieur Antoine GEFFRAY, Maire.

Présents : Antoine GEFFRAY, Maire – Katia BONNANT – Daniel FEVRIER – Sandrine DYLIS – Carole LEGUENET – Sébastien LAMY, adjoints – Thérèse SAUDRAIS – Brigitte GARDAN – Dominique MARION – Thierry BARRON – Véronique BRASSIER – Idrys CLARAC – Nicolas POIRIER – Lionel COSSON – Christine FREIN – Madeleine VIEL – Angélique NOBLANC – Clément VAN CAUTEREN -

Excusés : Olivier DESPREZ - Laurence POIRIER pouvoir à Sandrine DYLIS - Yannick BESNARD pouvoir à Antoine GEFFRAY - Marc LEBOISNE pouvoir à Sébastien LAMY - Nadine BACHELIN pouvoir à Daniel FEVRIER - Marie-Claire MORLIER pouvoir à Véronique BRASSIER - Anne TAILLANDIER pouvoir à Carole LEGUENET – Guillaume CHANTREL - Maxime ROCHETTE pouvoir à Clément VAN CAUTEREN -

Clément VAN CAUTEREN a été élu secrétaire de séance.

Objet de la délibération : FINANCES – INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DE LA BASILIQUE ET LOYER DU PRESBYTÈRE – Annule et remplace la délibération n° 2026 – 60 du 20 mai 2026 – (Nomenclature : 4.4) -

Monsieur le Maire expose :

Dans sa délibération n° 2026 – 60 du 20 mai dernier, le conseil a renouvelé l'indemnité de gardiennage pour l'année 2026 concernant l'entretien de la basilique de la commune à hauteur de 546 €.

La préfecture demande que la délibération soit annulée et invite le conseil à délibérer à nouveau afin de respecter le plafond indemnitaire applicable dans le cadre du gardiennage de ce type d'édifice, à savoir un montant de 503,42 euros.

Le loyer du presbytère est rectifié à hauteur de l'indemnité allouée.

2, rue du Cheval Blanc – 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE
✆ 02 99 96 21 09
E-mail : mairie@laguerchedebretagne.fr

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 035-213501257-20260924-2026_93-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- ***DÉCIDE d'annuler la délibération n° 2026 – 60 du 20 mai 2026 ayant le même objet,***
- ***FIXE le montant de l'indemnité à verser pour le gardiennage de la Basilique à 503,42 € pour l'année 2026,***
- ***PRÉCISE que la dépense est inscrite au budget primitif 2026 à l'article 6282,***
- ***FIXE le montant du loyer du presbytère à 503,42 € pour l'année 2026,***
- ***PRÉCISE que la recette est inscrite au budget primitif 2026 à l'article 752-2,***
- ***AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.***

Fait à La Guerche de Bretagne,
Le 30 septembre 2026

Clément VAN CAUTEREN
Secrétaire de séance

Antoine GEFFRAY
Maire

MAIRIE DE LA GUERCHE DE BRETAGNE
LA GUERCHE
35130

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la réception en Préfecture le
Et de la publication ou notification le

2, rue du Cheval Blanc – 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE
02 99 96 21 09
E-mail : mairie@laguerchedebretagne.fr